

questions juridiques lorsque les divergences des diverses législations nationales risquent de nuire à ces mêmes services. Ses travaux juridiques débouchent généralement sur des conventions internationales ouvertes à la ratification de tous les États membres.

Dans le domaine de l'assistance technique, l'OACI assure la réalisation des projets du Programme des Nations Unies pour le développement qui touchent l'aviation civile. Ses experts apportent leur aide dans presque tous les secteurs de l'aviation civile, celui de la formation en particulier. L'Organisation accorde en outre, chaque année, de 600 à 700 bourses de recherche, subventionne un certain nombre de centres de formation régionaux, et contribue généreusement à l'achat d'équipement.

Les interventions illicites (détournements d'avions et actes dirigés contre la sécurité de la navigation aérienne) qui ont frappé l'aviation civile internationale ces dernières années sont devenues une source croissante de préoccupation. L'OACI a combattu activement ces délits et a fait adopter trois importantes conventions internationales à cet égard

(Tokyo, 1963 — La Haye, 1970 — Montréal, 1971). En 1973, l'Assemblée a tenu une session extraordinaire à Rome pour étudier certains projets d'amendement de la Convention de Chicago visant à apporter une solution à ces problèmes. Bien qu'aucune entente importante n'y ait été conclue, les efforts concertés se poursuivent.